

touchent le supplément de revenu garanti, \$5.10 par mois. La nouvelle réglementation entre en vigueur le 1^{er} avril.

La deuxième modification supprime la restriction de quatre mois qui s'appliquait antérieurement à l'emploi à plein temps si les gains dans un tel emploi étaient exonérés d'impôt. Un prestataire célibataire va maintenant bénéficier d'une exemption de \$800 sur son revenu gagné, peu importe la durée de son emploi, et un prestataire marié aura droit à une exemption de \$1,200. Par suite de ce changement, un certain nombre de gens profiteront de cette disposition. Ils pourront gagner un revenu global, dans le cas des célibataires, \$2,732 par an, et dans le cas des gens mariés, \$4,452.

Le ministre a annoncé aujourd'hui une troisième modification qui couvre le petit groupe d'anciens combattants qui veulent aller vivre à l'extérieur du Canada. En vertu de la loi actuelle, ils sont tenus de présenter une demande de prestations de vieillesse et de supplément de revenu garanti, mais ceci peut, dans certains cas, les rendre inadmissibles au droit d'allocation aux anciens combattants. A l'heure actuelle, s'ils quittent le Canada, ils perdent leur pension de sécurité de la vieillesse et le supplément dans certains cas. Ils n'ont pas droit de toucher les allocations de guerre des anciens combattants hors du Canada. Et maintenant, le ministre . . .

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre, je vous prie. Je dois signaler au député que son temps de parole est expiré.

M. Francis: Monsieur l'Orateur, puis-je terminer ma phrase?

Des voix: Oui.

M. Francis: Cet amendement permet à ces personnes, avant qu'elles ne quittent le Canada, de remplacer le revenu que leur rapportait la pension de vieillesse par les allocations de guerre des anciens combattants et les allocations de guerre des civils, qui peuvent encore leur être versées à l'étranger. Elles pourront ainsi quitter le Canada et conserver ces allocations. Elles ne seront pas privées de leurs prestations.

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, je commence par féliciter mon collègue de Simcoe-Nord (M. Rynard) d'avoir présenté une motion si méritoire qui nous permet de débattre un sujet qui nous préoccupe et nous attendrit. Il a d'abord prononcé quelques mots bien sentis où il s'est révélé plein de sollicitude et de commiseration.

Par un heureux hasard, nous avons entendu au début de la séance la déclaration d'un ministre sur les possibilités d'emploi et autres programmes pour la jeunesse. Les programmes ne sont pas satisfaisants, mais il n'y a rien d'autre pour le moment. La préoccupation de l'honorable représentant est significative. Tous les députés ont sûrement eu les mêmes expériences que moi dans leur étude des graves problèmes qui se posent à nous et, en particulier, aux deux groupes dont nous avons parlé. Nous savons qu'un grand nombre ne trouvent pas d'emplois. La pénurie affecte surtout les jeunes et les personnes d'ins-truction et de formation supérieure.

Je suis sûr que chacun d'entre nous a un dossier d'établissement sur les jeunes gens en quête de travail. Pas un jour ne se passe sans qu'on entende parler de la détresse de nos vieillards. Alors qu'ils devraient vivre dans la tranquillité, la sécurité et la confiance, ils sont en proie à l'anxiété, à la pauvreté et à la crainte. C'est vraiment terrible et scanda-

[M. Francis.]

leux. Quelqu'un a dit que la guerre à la pauvreté n'a peut-être jamais existé et que la guerre à l'inflation fut un échec. Cette guerre a néanmoins fait deux victimes, le chômeur et le pensionné de l'État. Dans un pays riche comme le nôtre—et les chiffres dans tous les domaines sont là pour prouver la richesse et la grandeur de notre pays—il y a beaucoup trop de gens en butte à la pauvreté. Nous n'avons pas besoin du comité du Sénat pour nous dire ce que nous savions déjà. Des milliers de Canadiens font face à l'insécurité et à l'insuffisance dans un grand pays comme le nôtre. Le coût de la vie augmente sans cesse. Les loyers montent; tous les prix sont à la hausse tandis que la valeur du dollar diminue constamment. La plupart des gens auxquels nous songeons en ce moment ne disposent d'aucun grand syndicat, d'aucun puissant groupe de pressions; ces gens sont les victimes, les tristes et silencieuses victimes d'une économie des plus mal administrées.

S'il faut en croire les présages et le rapport du Gouverneur de la Banque du Canada, leurs épreuves sont loin d'être terminées, car ce rapport démontre que les effets pernicieux de notre échec dans la guerre à l'inflation vont bientôt se faire sentir. Comme le signalait le secrétaire parlementaire, ces gens dont le sort nous inquiète ont été trop souvent le jouet des événements et leur situation, le fait de la négligence. On a eu une preuve du mécontentement de la population lorsqu'un ancien gouvernement libéral est tombé après avoir montré un rare manque de compréhension. L'augmentation de 6 dollars, à l'époque, avait contribué à la chute d'un gouvernement qui se désintéressait des pauvres.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Leur dernière augmentation de base a été seulement de 42 cents.

M. Macquarrie: Monsieur l'Orateur, le chef du parti auquel je suis fier d'appartenir ne fait pas montre de talents exceptionnels dans les arts dramatiques—sauf à une fête du NPD.

Des voix: Bravo!

M. Macquarrie: Même si le chef de l'opposition (M. Stanfield) peut ne pas dégager le même rayonnement que certains autres chefs, il est évident, comme il l'a démontré, qu'il manifeste beaucoup plus de sollicitude que certains autres.

Des voix: Bravo!

M. Macquarrie: Il a pris des engagements à l'égard de la population du pays. L'un de ces engagements est connexe à la motion que nous discutons aujourd'hui. J'espérais, et je suis sûr que le député qui a présenté la motion, et qui l'a si bien présentée, espérait aussi que chaque député l'appuierait. J'aurais cru que le secrétaire parlementaire aurait dit: «Lors d'un jour réservé à l'opposition, on a présenté une motion que moi-même et mes collègues et tous les autres députés de la Chambre appuient, en sorte les pauvres et les vieillards sachent que la Chambre des communes est disposée à se montrer unanime sur cet important sujet.» Naturellement, ce n'est pas suffisant, mais ce serait au moins un début qui montrerait que nous sommes unis et unanimes à appuyer ce juste principe; car c'est le moins que nous devrions faire et que nous aurions dû faire depuis longtemps pour la population du pays. On n'aurait jamais dû permettre que les pensionnés se laissent distancer de la sorte en négligeant d'indexer les pensions pendant une période de hausse alarmante des prix. On n'aurait jamais dû leur refuser cette justice élémen-